



## RÉSOLUTION SUR HAÏTI

FOZ DO IGUAÇU, BRÉSIL, MAI 2005

« LA CRISE EN HAÏTI ET L'ÉDIFICATION D'UNE SOLUTION PACIFIQUE ET DURABLE POUR LA STABILISATION POLITIQUE COMPLÈTE DU PAYS ET SA REPRISÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE »

**CONSIDÉRANT** le rapport présenté par la délégation de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), présidée par madame Maria José da Conceição Maninha, à la suite de sa mission de bons offices en Haïti du 12 au 15 novembre 2004, ayant pour but de vérifier sur place les conditions sociales, politiques et économiques du pays de manière à mieux évaluer la façon de continuer à collaborer à la complète stabilisation politique et à la reprise socio-économique du pays;

**REGRETTANT** le sacrifice de nombreuses vies humaines et les dommages matériels considérables résultant de la crise découlant de l'aggravation des conflits politiques observés depuis les élections du 21 mai 2000;

**DÉPLORANT** qu'à la suite du déclenchement de la crise politique, le 21 mai 2000, la communauté internationale ne se soit pas impliquée davantage afin d'éviter l'évolution des événements ayant conduit à l'éclatement de la crise actuelle en Haïti;

**DÉPLORANT** l'impossibilité de mettre en place le Plan d'action préliminaire proposé par le Marché commun des Caraïbes (CARICOM) le 31 janvier 2004;

**REMERCIANT** les dirigeants politiques et les représentants de la société civile qui se sont réunis avec la délégation de la COPA pendant son séjour dans ce pays; le ministère des Affaires étrangères du Brésil et l'ambassadeur du Brésil en Haïti; ainsi que les troupes brésiliennes faisant partie de la MINUSTAH, notamment la Brigade Haïti et le Groupe des Forces navales pour leur appui logistique et sécuritaire;

**OBSERVANT** que le retard, la bureaucratie, la non-définition des priorités et l'absence de planification et de coordination de la part de la communauté internationale dans la réalisation des investissements et de la mise en place des programmes sociaux, accélèrent la détérioration des conditions socio-économiques et environnementales dans lesquelles vit la majorité de la population haïtienne, malgré les efforts soutenus réalisés pour surmonter ces obstacles;

**ÉVALUANT** le besoin que les parties ont de reprendre confiance dans les institutions de l'État et dans le processus politique, ainsi que le besoin de la population haïtienne de renouer également les liens avec ses dirigeants politiques;

La Confédération parlementaire des Amériques (COPA), par l'intermédiaire de son Comité exécutif :

1. **RÉITÈRE** les termes de ses résolutions précédentes sur la situation en Haïti, adoptées à Brasilia, au Brésil, en mars 2004, et à San Juan, Puerto Rico, en septembre 2004;
2. **DEMANDE** aux gouvernements s'étant engagés auprès de l'ONU afin de trouver une solution à la crise haïtienne s'efforcent de rendre disponibles les ressources financières pour la reconstruction du pays, afin de le doter des conditions matérielles nécessaires pour garantir que le chômage, la faim, la pauvreté et l'absence d'infrastructures adéquates n'empêchent pas l'édification d'un processus démocratique permettant de résoudre la crise en Haïti.
3. **DEMANDE** que toute aide financière, technique et matérielle soit gérée par l'ONU, incluant le suivi des forces politiques et des organisations de la société civile ;
4. **COMPREND** également que la gravité de la crise haïtienne mérite une attention spéciale et des solutions rapides. Dans ce sens, les pays développés et l'ONU doivent faciliter l'atteinte, le plus rapidement possible, des conditions indispensables à la reconstruction du pays, avec leurs propres ressources ou celles des institutions financières multilatérales;
5. **SOUTIENT** que la démocratie en Haïti ne sera pas construite de l'extérieur, ni imposée et qu'il ne sera possible de la consolider qu'à partir d'ententes et de solutions proposées par le peuple haïtien lui-même;
6. **COMPREND** que la crise haïtienne ne pourra être réglée que par l'affirmation du principe de non intervention, d'autonomie et de souveraineté nationale. De cette façon, le rôle de la communauté internationale est d'encourager le dialogue national et d'atténuer les obstacles à la résolution de la crise.
7. **PROPOSE** la mise en place d'un dialogue national élargi, libre, sincère, démocratique et transparent dans le but d'édifier une solution pacifique et durable afin de parvenir à une stabilisation politique complète du pays et à sa reprise socio-économique, en incitant les dirigeants de toutes les tendances politiques et des entités les plus représentatives de la société civile à y participer, et faire en sorte que le Gouvernement de transition d'Haïti et la communauté internationale en garantissent les conditions;
8. **CONDAMNE** fermement les actes de violence en tout genre et de toute origine pratiqués par des individus ou des groupes armés, ainsi que l'exploitation politique de ces événements qui ne fait qu'aggraver le climat d'insécurité vécu par la population, en incitant tous ceux qui sont en sol haïtien à remettre aux autorités compétentes les armes non enregistrées ou sans permis;
9. **INSISTE** pour que la MINUSTAH dans le pays ne protège, sous aucun prétexte, aucun groupe armé ou autorité qui ferait un usage abusif de la force, en violation des droits de la personne;
10. **ENCOURAGE** tous les groupes politiques et les entités les plus représentatives de la société civile à collaborer à l'organisation et à la tenue des élections, en participant au processus électoral, en identifiant leurs candidats, en faisant le suivi de l'inscription des électeurs, en surveillant le déroulement du vote;

11. **ENCOURAGE** également tous les groupes politiques à adopter un pacte de bonne gouvernance, de promotion et de défense des droits de la personne, de respect des résolutions de la communauté internationale qui demande le respect de l'État de droit et l'alternance dans l'exercice du pouvoir par la tenue d'élections libres et transparentes;
12. **INCITE** la communauté internationale à fournir l'aide technique et à rendre disponibles les ressources financières nécessaires pour la lutte contre l'impunité, par l'adoption, entre autres, de mesures visant à assurer l'indépendance et le renforcement des institutions judiciaires et policières grâce à la professionnalisation de leur personnel et à la formation en matière de droits de la personne;
13. **AIDE** le peuple haïtien dans la consolidation de ses institutions démocratiques afin de s'assurer de l'exercice complet de la citoyenneté et de créer des conditions pour la réalisation d'élections libres, transparentes et démocratiques;
14. **SUGGÈRE** à la communauté internationale de considérer la création d'un fonds spécifique et d'allouer plus de ressources financières à la mise en place de programmes économiques, sociaux et de renforcement institutionnel; d'envisager les moyens permettant d'éliminer les obstacles d'ordre bureaucratique qui créent des difficultés pour la mise en œuvre rapide de ces programmes et de s'assurer également que les personnes et les communautés les plus démunies en soient les principaux bénéficiaires;
15. **INVITE** les parlementaires et les gouvernements à prendre publiquement et clairement l'engagement de collaborer au prompt et durable rétablissement de la démocratie et à la réédification des institutions politiques à Haïti, particulièrement par la contribution de ressources humaines et financières, par l'octroi de prêts et par l'apport d'investissements dans ce pays;
16. **DEMANDE INSTAMMENT** aux gouvernements et aux organisations internationales de collaborer entre eux et avec la société haïtienne dans le but de parvenir à la stabilisation politique complète de ce pays et à sa reprise socio-économique, en cherchant à améliorer la coordination de leur action commune;
17. **RÉITÈRE** la volonté de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) de poursuivre son travail en vue de la stabilisation politique complète ainsi que sa disponibilité à participer au processus d'observation électorale lorsque les conditions seront réunies.